

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

DELIVRANCE INFORMATISEE DES PERMIS

1. Le présent document a été soumis par la Suisse en tant que président du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques.
2. A sa 15e session (Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté les décisions 15.54 à 15.56 sur la *Délivrance informatisée des permis*. La décision 15.55 est adressée au Comité permanent:

Le Comité permanent élargit le mandat de son groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques afin qu'il puisse accomplir les tâches suivantes:

- a) *recueillir des informations auprès des Parties et des organisations et initiatives pertinentes sur les derniers développements dans les systèmes de délivrance informatisée des permis, et les soumettre au Secrétariat en vue de leur éventuelle inclusion dans les outils;*
 - b) *collaborer avec le Secrétariat en mettant à jour les outils en y incluant des informations sur l'utilisation de formats pour l'échange d'informations, de protocoles et de normes communs, et la signature électronique;*
 - c) *promouvoir la mise au point et l'utilisation de systèmes de délivrance informatisée des permis entre les Parties;*
 - d) *voir comment la délivrance informatisée des permis peut contribuer à assurer un commerce électronique légal des spécimens des espèces CITES;*
 - e) *inviter les organisations pertinentes connaissant les systèmes de délivrance informatisée des permis à rejoindre le groupe de travail; et*
 - f) *faire rapport sur les résultats de son travail aux sessions ordinaires du Comité permanent.*
3. Le groupe de travail note également l'objectif 1.2 de la résolution Conf. 14.2 sur la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013 qui déclare: Les Parties suivent des procédures administratives transparentes, pratiques, cohérentes et d'utilisation facile, et réduisent la charge de travail administratif. L'indicateur 1.2.2 est le suivant: Le nombre de Parties utilisant les procédures simplifiées fournies dans la Résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP13).
 4. Le groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques est composé des membres suivants: Parties: Brésil, Canada, Emirats arabes unis, France, Guatemala, Japon, Philippines, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Suisse (présidence), Thaïlande et

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Viet Nam et le PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

5. Concernant la décision 15.55, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de la mise en œuvre des activités et planifier de nouvelles activités, notamment dans le cadre de partenariats. Les activités et les partenariats ont été décidés et établis dans le but de créer un environnement qui renforce les facteurs déterminants pour le commerce international légal, durable et traçable d'espèces inscrites à la CITES. En outre, le groupe de travail estime que l'avènement des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES aura une incidence positive sur le renforcement et le respect de la Convention en rendant les permis CITES plus difficiles à falsifier et plus faciles à authentifier par les autorités compétentes. Enfin, les données fournies par les permis informatisés permettront un meilleur suivi des niveaux de commerce international d'espèces inscrites à la CITES et contribueront aux avis de commerce non préjudiciable et aux études du commerce important.
6. A cet égard, le groupe de travail se félicite des contributions du PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation (PNUE-WCMC) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
7. Le groupe de travail s'est réuni deux fois au cours de la période intersessions (Berne, 2011, Prague, 2012) pour examiner les travaux accomplis à ce jour, planifier de nouvelles activités et identifier des partenaires possibles. A noter que l'absence de financement a empêché la participation de membres de pays en développement à ces réunions.
8. Le projet conjoint entre la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse progresse et la participation éventuelle des autorités douanières est en discussion. Le Guatemala et la Thaïlande ont également exprimé leur intérêt à se joindre au projet et le groupe de travail examine les moyens de faciliter la participation. Toutefois, le manque de financement entrave la participation pleine et entière de ces pays aux réunions du groupe de travail où se discutent les activités de projets.
9. La France et la Suisse ont aussi rencontré à plusieurs reprises des responsables des douanes, en 2011 et 2012, pour mettre en œuvre un projet pilote de processus d'importation et d'exportation CITES entièrement informatisé entre les deux pays. Le projet pilote se fonde sur les procédures de délivrance de documents dématérialisés en vigueur des deux côtés.
10. Le groupe de travail a également collaboré avec le Secrétariat pour actualiser les outils de délivrance informatisée des permis avec de nouvelles informations relatives à l'utilisation de formulaires, normes et protocoles communs pour l'échange d'informations et d'une signature électronique. La nouvelle version des outils, qui devrait être publiée en octobre 2012, comprendra des normes relatives à l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU). C'est le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) qui supervise la modification et le développement de cette norme. EDIFACT-ONU se compose d'un ensemble de normes acceptées au plan international, de répertoires et de lignes directrices pour l'échange électronique de données structurées entre des systèmes d'information informatisés indépendants. Beaucoup de Parties utilisent EDIFACT-ONU et l'intégration de cette norme dans l'outil de délivrance informatisée des permis CITES facilitera le développement de systèmes de délivrance informatisée des permis. La nouvelle version de l'outil comprendra aussi de nouvelles normes publiées dans le Modèle de données de l'OMD.
11. Autre résultat de la collaboration entre le groupe de travail et le Secrétariat CITES, la présentation d'une demande de modification des données (DMR)¹ par le Secrétariat à l'Equipe du projet de Modèle de données (DMPT) de l'OMD. La prochaine version du Modèle de données de l'OMD, la version 3.3, qui devrait être publiée en octobre 2012, comprendra les normes recommandées sur les permis électroniques CITES que l'on trouve dans l'outil de délivrance informatisée des permis CITES.
12. L'intégration des normes de délivrance informatisée des permis CITES dans le Modèle de données de l'OMD, version 3.3, facilitera énormément le développement des systèmes de délivrance informatisée de

¹ L'objectif du mécanisme de modification des données ("le mécanisme") est de fournir un processus d'amendement clair pour l'ajout ou la suppression d'éléments de données dans le Modèle de données de l'OMD.

permis CITES harmonisés aux normes et standards internationaux et l'établissement de fenêtres uniques². Il fixe aussi les normes pour d'autres accords multilatéraux sur l'environnement qui ont des obligations relatives au commerce et doivent émettre des documents commerciaux.

13. Le groupe de travail a également aidé le Secrétariat à préparer une réunion sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES organisée en coopération avec le Secrétariat permanent de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) qui a eu lieu à Brasilia, Brésil, du 25 au 26 octobre 2011. A cette réunion, les pays membres de l'OTCA ont demandé de l'aide pour élaborer et appliquer un projet régional sur les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. Une copie du rapport final de la réunion est disponible sur le site web de la CITES à l'adresse: http://www.cites.org/eng/prog/e/Meeting_report_brasilia1011.pdf.
14. Lors de cette réunion, le Brésil a proposé de partager son expérience et sa technologie avec les pays de la région. L'Equateur et la Colombie ont aussi proposé de partager leur expérience de projets en cours relatifs à l'établissement de fenêtres uniques. L'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et la Commission européenne collaborent avec le Secrétariat CITES à la préparation d'un projet pour développer un système régional de délivrance informatisée des permis CITES pour les pays membres de l'OTCA.
15. Le Président du groupe de travail a également participé à la réunion sur le développement de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES qui a eu lieu à Guangzhou, Chine, du 9 au 11 mai 2012. Les objectifs de la réunion étaient de discuter l'application d'un système de délivrance informatisée des permis CITES en Asie, d'identifier des sources possibles de financement et de faciliter la coopération Sud-Sud. La participation du Brésil et de la Namibie à la réunion a permis de discuter d'un projet possible d'échange de technologies et de mise en œuvre des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES.
16. La collaboration se poursuit avec le PNUE-WCMC sur le renforcement du Système EPIX (Electronic Permit Information eXchange). Le groupe de travail examine la possibilité d'élargir EPIX afin de fournir aux organes de gestion et aux responsables des douanes un mécanisme d'échange sur les certificats et permis électroniques CITES. Ainsi, ils auraient accès à la documentation CITES, ce qui faciliterait l'authentification et la révision des documents.
17. Des discussions sont également en cours sur l'utilisation d'EPIX en tant que système virtuel de délivrance informatisée des permis CITES pour les pays moins développés. Le système pourrait être adapté aux besoins d'un pays particulier et offrir un système de délivrance informatisée des permis CITES totalement fonctionnel, harmonisé aux normes et standards internationaux. Les pays d'Afrique et d'Asie ont exprimé leur intérêt à participer à un projet pilote utilisant un système virtuel, clé-en-mains, de délivrance informatisée des permis, basé sur EPIX.

Recommandation

18. Le Comité permanent pourrait envisager:
 - a) Une recommandation à l'effet que la Conférence des Parties, à sa 16^e session, élargisse le mandat du groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques afin qu'il puisse:
 - i) collaborer avec le Secrétariat CITES pour poursuivre la rédaction de propositions de financement relatives au développement des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES;
 - ii) collaborer avec le CEFAC-ONU et l'OMD ainsi que d'autres organisations pertinentes pour s'assurer que les permis électroniques CITES sont conformes aux normes et standards internationaux du commerce;

² Une fenêtre unique est définie comme un mécanisme permettant aux Parties concernées par le commerce et le transport de placer des informations et documents normalisés dans un seul point d'entrée pour remplir toutes les obligations réglementaires d'importation, exportation et transit. Si l'information est sous forme électronique, les éléments de données individuels ne devraient être soumis qu'une seule fois (CEFACT-ONU recommandation n° 33 établissant une fenêtre unique pour renforcer l'échange efficace d'informations entre le commerce et les gouvernements http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec33/rec33_trd352f.pdf)

- iii) collaborer avec le PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature pour développer EPIX afin qu'il puisse servir de mécanisme d'échange pour les certificats et permis électroniques CITES et offrir aux Parties des régions en développement un système virtuel, clé-en-mains, de délivrance des permis CITES;
- iv) travailler avec le Secrétariat CITES pour garantir que l'outil CITES est mis à jour selon les besoins; et
- v) soutenir la participation au groupe de travail des Parties qui sont des pays en développement.